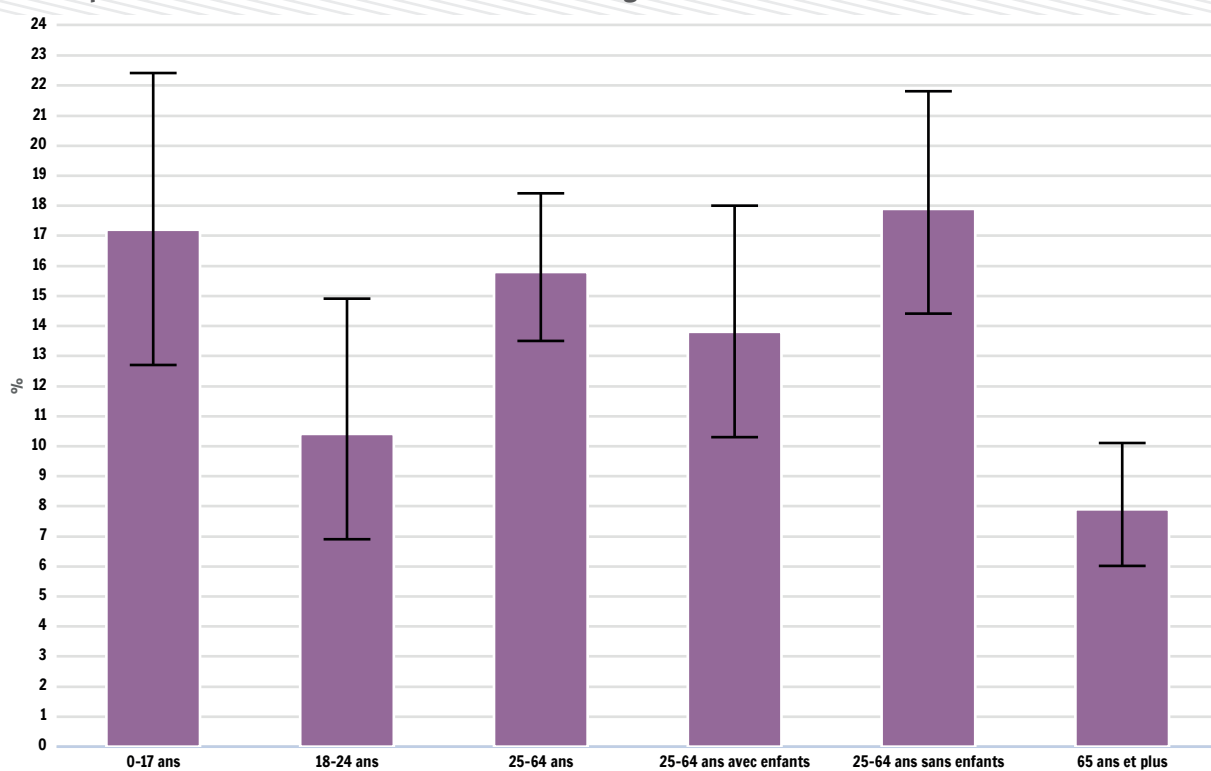


Taux de privation matérielle et sociale selon l'âge et le sexe

17,2%

En Wallonie, sur base de SILC 2025, plus d'un enfant sur six vit dans un ménage en situation de privation matérielle et sociale

Taux de privation matérielle et sociale selon la classe d'âge



Sources : EU SILC 2025 ; Calculs : IWEPS. NB. Les 25-64 sont considérés comme avec enfants même si aucun mineur n'est membre de leur ménage à la condition qu'un de leurs enfants de 18 à 24 ans vive avec eux et soit inactif sur le marché du travail.

Le taux de privation matérielle et sociale est un indicateur qui comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins cinq des treize « biens et services » suivants : 1° payer à temps le loyer, l'emprunt hypothécaire, les charges ou les crédits, 2° chauffer correctement son logement, 3° faire face à des dépenses inattendues (d'environ 1 450 €), 4° manger des protéines tous les deux jours, 5° partir une semaine en vacances par an, 6° remplacer des meubles usés, 7° avoir une voiture, 8° avoir deux paires de chaussures, 9° remplacer les vêtements usés par des neufs, 10° se retrouver avec des amis pour dîner ou boire un verre une fois par mois, 11° participer régulièrement à des loisirs (sport, cinéma,...), 12° dépenser pour soi un peu d'argent chaque semaine, 13° avoir internet chez soi.

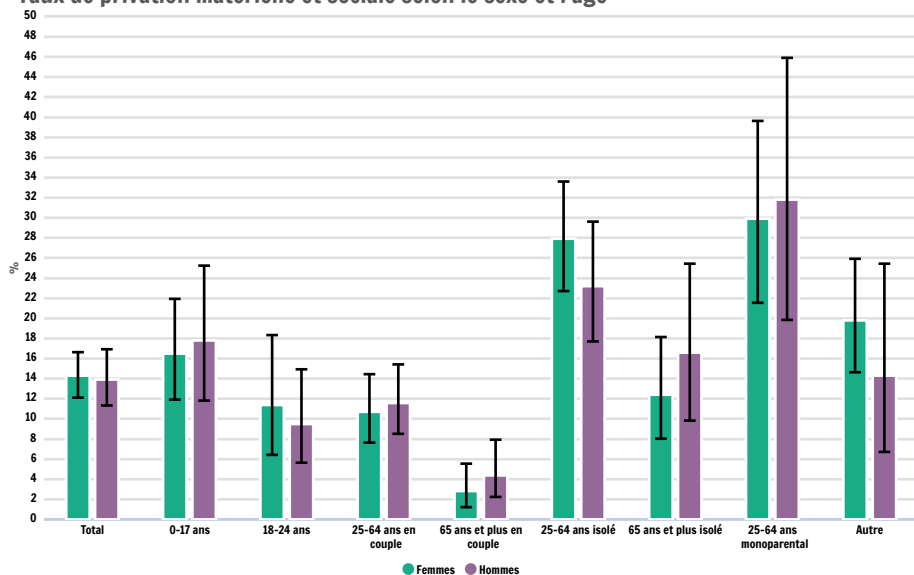
Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de privation matérielle et sociale se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique.

En Wallonie, les enfants constituent une catégorie d'âge assez touchée par la privation matérielle et sociale.

D'un point de vue absolu et comparé au taux de risque de pauvreté (cf. fiche Taux de risque de pauvreté par âge et sexe), on observe de très faibles taux de privation matérielle et sociale chez les 65 ans et plus. Une proportion importante de personnes de cette classe d'âge sont propriétaires de leur logement sans emprunt hypothécaire. Ayant moins de frais de logement, même avec un revenu plus faible, ils peuvent souvent maintenir un niveau de vie suffisant.

Taux de privation matérielle et sociale selon l'âge et le sexe

Taux de privation matérielle et sociale selon le sexe et l'âge



Sources : SILC 2025 ; Calculs : IWEPS

On observe une faible différence de taux de privation matérielle et sociale entre les femmes et les hommes. Cela s'explique par le fait que la plupart des ménages mettent en commun leurs ressources. Les niveaux de vie des conjoints sont généralement très proches. Ainsi, on observe que dans le cas des personnes en couple, le taux de privation matérielle et sociale est quasiment identique pour les femmes et les hommes.

La légère différence de taux de privation matérielle et sociale entre hommes et femmes est principalement due à deux facteurs. D'une part, les femmes isolées de moins de 65 ans sont plus souvent confrontées à la privation matérielle et sociale que les hommes de la même catégorie, ce qui contribue à l'écart global entre les taux de privation matérielle et sociale des femmes et des hommes. D'autre part, certains ménages en situation de privation sont plus fréquents chez les femmes que chez les hommes. C'est notamment le cas des ménages monoparentaux, pour lesquels on retrouve très peu de pères seuls avec enfants (le chiffre pour ceux-ci repris dans le graphique présente d'ailleurs de très larges intervalles de confiance).

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle réalisée par Statbel (et supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. L'objectif de cet indicateur est de mesurer la pauvreté absolue à travers le cumul de conditions de vie difficiles. Son caractère synthétique - s'il permet de prendre en compte les difficultés supplémentaires liées au cumul des difficultés - ne facilite pas toujours l'interprétation.

Pertinence et limites

Comparativement à d'autres indicateurs de pauvreté, le taux de privation matérielle et sociale présente l'avantage d'intégrer certaines variables mesurées au niveau de l'individu et non du ménage : sur 13 items, 6 items sont mesurés au niveau individuel contre 7 au niveau du ménage. Cela permet un certain éclairage des inégalités de genre. Cependant, les items retenus ne concernent pas les principales inégalités au sein des couples. Il n'y a rien sur les différences de revenus, l'indépendance financière, les différences d'épargne, le travail domestique, le soin apporté aux enfants, la charge mentale, etc. Cet indicateur a aussi l'inconvénient de ne pas prendre en compte les conditions de vie liées aux services publics : accès à la santé, à l'éducation, aux transports en commun.

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2027